

Vous suivez un traitement anticoagulant par AVK (antivitamine K)

Avez-vous votre carnet ?



Ayez toujours avec vous ce carnet, remis par votre médecin, votre pharmacien ou votre biologiste (laboratoire d'analyses médicales) : **il vous aide à mieux comprendre votre traitement anticoagulant par AVK (antivitamine K)** en rassemblant les données de votre surveillance (résultats des examens de laboratoire, nom du médicament, dose...).

Les 7 règles d'or

- 1** Respectez la dose prescrite et les heures de prise
- 2** Faites pratiquer très régulièrement vos examens de laboratoire (INR)
- 3** Signalez que vous suivez un traitement par AVK à tout professionnel de santé que vous consultez
- 4** Contactez rapidement votre médecin si vous présentez un saignement
- 5** Remplissez régulièrement votre carnet
- 6** Ayez une alimentation équilibrée
- 7** Demandez l'avis de votre médecin AVANT toute prise de nouveau médicament, injection, extraction dentaire, soin de pédicurie, petite chirurgie, projet de voyage...